Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_37-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à vingt heures trente-neuf minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation : 26/03/2026
Date de publication : 09/04/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, LAHAYE Denis, THONIER Carole, PASTUREL Mathieu, LECHEVALIER Céline, AUREGAN Yvain, BOULAIRE Céline, GERARD Adrien, BOURGUENOLLE Camille, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, OLIVIER-DUFEE Anne-France, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : Mme MICOINE Laure (pouvoir à M. PASTUREL Mathieu), M. BAUDAS Simon (pouvoir à Mme BOURGUENOLLE Camille), M. MORIN William (pouvoir à Mme FINET Johanne)

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. AUREGAN Yvain

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-37 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la Commission d'Appel d'Offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

- Composition de la commission

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_37-DE

Considérant qu'outre le maire ou son représentant, président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

- Modalités de l'élection

Considérant que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres a lieu :

→ au scrutin de liste ;
→ à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ;
→ sans panachage ni vote préférentiel.

La représentation proportionnelle au plus fort reste

La méthode de la représentation proportionnelle permet à chaque liste d'obtenir un nombre de sièges proportionnel au nombre de suffrages qu'elle a recueillis. La répartition des sièges s'opère par application d'un quotient électoral. Le quotient est le rapport entre le nombre de suffrages exprimés et le nombre de sièges à pourvoir. Il se calcule de la manière suivante :

nombre total de suffrage exprimés = quotient électoral
nombre de sièges à pourvoir

Le nombre de sièges revenant à chaque liste s'obtient en divisant le total de ses voix par le quotient :
nombre total de suffrage exprimés par liste = nombre de sièges par liste
quotient

Après application du quotient électoral, l'attribution des sièges restant à répartir se fait par application de la méthode du plus fort reste. Cette méthode consiste à attribuer successivement les sièges non encore pourvus aux listes qui ont le plus fort reste c'est à dire le plus grand nombre de voix inutilisées lors du premier calcul. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

- Après appel à candidature, une seule liste a été déposée

Sont candidats au poste de titulaire :
M. BAUDAS Simon
Mme MICOINE Laure
M. KRIMED Jean-Jacques

Sont candidats au poste de suppléant :
Mme LECHEVALIER céline
M. LAHAYE Denis
Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France

- Déroulement du scrutin

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote à main levée.

Après vote et dépouillement, les résultats sont les suivants

Nombre de votants :19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants
19 voix pour la liste présentée.

- Sont proclamés élus membres de la CAO :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_37-DE

Membre titulaires : M. BAUDAS Simon, Mme MICOINE Laure, M. KRIMED Jean-Jacques

Membres suppléants : Mme LECHEVALIER Céline, M LAHAYE Denis, Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
M. AUREGAN

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.



Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_37-DE